

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Réunion du conseil municipal du 14 Novembre 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le quatorze Novembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la commune de PONT SUR SEINE, s'est réuni dans la Salle du conseil, 5 Faubourg St Martin, sous la présidence de Mr Denis DESMARES, Maire.

Etaient présents MM. les Conseillers Municipaux dont les noms suivent :

Mr Denis DESMARES, Maire, Mme Catherine LENOUEVEL, et Mrs. Georges NOEL et Didier MOREL Maires-Adjointes, Mrs. Alain DELAMOUR, Romuald TARY, Alfred ALBERTUS et Mmes Danielle LAHAYE, Ludivine DESMARES ; Josette BOUREL, Mireille BOUCHEZ, Anita GRUSELLE conseillers municipaux formant la majorité en exercice.

Absents et excusés : Messieurs Jérôme DUFOUR, et Cédric MARECHAL.

Pouvoir : Mme Liliane CUNIN donne pouvoir à Mme Anita GRUSELLE.

Le Conseil a élu comme secrétaire de séance Mme GRUSELLE Anita.

Le compte rendu de la réunion du 17 Octobre 2024 a été approuvé à l'unanimité, chaque conseiller municipal ayant pu en prendre connaissance suite à l'envoi électronique desdits documents.

Monsieur le Maire sollicite l'autorisation du Conseil Municipal pour l'ajout de deux points à l'ordre du jour : PROGRAMME 2025 : REFLECTION RUE DU RATEAU : Sollicitation d'une subvention DETR et Convention de partenariat de lecture publique-Département & bibliothèque communale. Le conseil Municipal à l'unanimité autorise l'ajout de ces deux points.

THE FARM LAKE

Monsieur le Maire présente aux élus Monsieur Ross DENNY et sa fille propriétaire de l'étang ZH 15 et 16. Ces derniers expliquent alors aux conseillers municipaux que les périodes d'Avril- Mai et de Septembre Octobre sont propices à la pêche dans leur étang qu'ils louent à des pêcheurs. Cependant, la période estivale est quant à elle moins rentable pour leur terrain qu'ils souhaiteraient exploiter. En effet, la famille DENNY a pour projet de faire appeler à un organisateur de festival de musique électronique : RAMPAGE.

Bien qu'aucune date ne soit fixée à l'heure actuelle, les intervenants estiment que le festival se ferait un Week end d'août, où environ 3000 festivaliers viendraient. Le terrain ne se trouve pas dans la zone du projet de réserve naturelle de la Bassée après relecture du plan par le Maire. M.DENNY explique que l'événement sera déclaré en préfecture et qu'un service de sécurité sera déployé lors de l'événement.

Monsieur NOEL s'interroge sur l'accessibilité du lieu car le chemin était inondé en Août 2024. Également il s'interroge sur le parking des véhicules. M.DENNY explique qu'il est en pourparlers avec ses voisins pour leur louer leurs champs afin d'installer les voitures et les tentes.

Certains élus s'inquiètent de la circulation que cela engendrerait dans le village et les potentielles nuisances sonores. L'intervenant explique qu'à compter de minuit, afin de respecter le voisinage, les sons seront coupés et des casques seront distribués aux festivaliers afin qu'ils puissent continuer à écouter la musique sans bouleverser le voisinage.

Monsieur le maire précise enfin que ce festival pourrait être bénéfique pour les commerçants de Pont Sur Seine. Après réflexion et divers échanges, les élus remercient la famille DENNY, et se laissent le temps de réflexion et décideront lors du prochain conseil municipal.

PROGRAMME 2025 : Menuiserie Ecole Primaire : Sollicitation d'une subvention Fond Vert.

Mr NOEL, 2ème adjoint propose au Conseil Municipal pour le programme 2025 en section d'investissement, le projet de rénovation des menuiseries de sept fenêtres sur mesures et de deux portes. Il informe les élus que les menuiseries sont en très mauvais état et le froid arrive de passer à travers ces ouvertures. M. NOEL rappelle au conseil que la vétusté de ces éléments entraîne une nécessité d'augmenter le chauffage. Il informe les élus que ces portes et fenêtres n'ont jamais été changées depuis la création de l'Ecole Primaire, et le bois des encadrures sont dans un très mauvais état. Dans l'inscription d'une amélioration des espaces scolaires, de perfectionner le cadre de vie des services publics et notamment des écoles, et de favoriser la rénovation thermique et la transition écologique ; il est nécessaire d'effectuer ces travaux.

Aussi, il précise que le montant de ces travaux est de 42.684,50€ TTC, soit une base subventionnable de 35.570,42€. Le maire propose à ses conseillers de demander une subvention FOND VERT de 40% soit 14.228,16€.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **SOLLICITE** une subvention de le fond vert à hauteur de 40% soit 14.228,16€ pour les travaux de rénovation des menuiseries de l'Ecole primaire qui s'élèvent à un montant de 42.684,50€ TTC.
- **INSCRIT** ce programme de rénovation des menuiseries de l'Ecole Primaire pour le budget 2025 en section investissement.
- **AUTORISE** Mr le Maire à signer tous documents utiles.

PROGRAMME 2025 : Panneau d'information

Mr NOEL, 2eme adjoint propose au Conseil Municipal pour le programme 2025 en section de fonctionnement la location d'un panneau d'information. Après démarchage de diverses entreprises, la société CHARVET DIGITAL MEDIA propose à la commune la location pendant 7 ans un panneau d'information double face « *gamme lediavision full color format portrait* » avec un affichage de 2.38m². Le montant de loyer mensuel hors taxe serait de 325€ soit 390€ TTC. Également, pour communiquer au tableau les informations, la société propose l'utilisation d'une puce sans liaison pour la connexion à la fibre d'un montant de 14.90€ par mois.

Il est précisé aux élus que cette installation ne prend pas en charge la réalisation du massif béton, des arrivées électriques ou informatiques et la réfection des sols après intervention ; travaux qui resteront à la charge de la commune.

Monsieur NOEL expose aux élus que deux emplacements sont à l'étude à l'heure actuelle : aux abords de la voie ferrée à proximité du coin propre du cimetière ; ou au niveau du croisement de la Rue Monte à Regret et de la Rue Professeur Alexandre Fleming. Le 2nd Adjoint précise qu'une installation sur un autre emplacement dans la commune serait plus dérangeant au niveau des travaux réalisés, et notamment au niveau de l'électricité. Il précise également que l'installation dans le centre-ville ne serait pas optimale pour le confort de lecture du fait de la circulation parfois complexe dans la rue Grande Rue.

Enfin, il précise qu'il serait possible de diffuser de la publicité des commerces locaux 2 heures par jour par société en contrepartie d'un loyer de 50€ HT par mois afin de rentabiliser en partie les charges du panneau.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité :

- **INSCRIT** ce programme de panneau d'information pour le budget 2025 en section de fonctionnement,
- **CHARGE** Messieurs DESMARES et NOEL de fixer l'emplacement du futur panneau d'information.
- **AUTORISE** Mr le Maire à signer tous documents utiles.

(Abstention : Mme Catherine LENOUVEL)

PROJET 2025 : Installation d'une aire de jeux dans la cour de l'Ecole Maternelle.

Mme LENOUVEL, 1ere adjointe propose au Conseil Municipal pour le programme 2025 d'une aire de jeux dans la cour de l'école maternelle en section d'investissement.

La 1ere adjointe précise qu'en effet, suite à la réfection de la cour de l'école maternelle en 2020, l'ancienne aire de jeux avait été retirée et jetée pour vétusté. Depuis, les enfants n'avaient plus d'aire de jeux. Mme LENOUVEL a alors pris contact avec la société MEFRAN ayant déjà installé les jeux du parc. Ces derniers proposent un devis de 11.400,00€ TTC soit 9.500,00€ HT comprenant l'aire de jeux, le sol amortissant en faux gazon et l'installation par des professionnels.

Mme LENOUVEL précise que cette aire de jeux est bien homologuée aux normes actuelles.

Cette dernière propose également de solliciter des subventions au niveau du département et de la Communauté de Communes du Nogentais.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **INSCRIT** ce programme d'aire de jeux pour la cour de l'école maternelle pour le budget 2025 en section de fonctionnement,
- **AUTORISE** Mr le Maire à signer tous documents utiles.

PROJET 2025 : Installation d'une aire de jeux dans la cour de l'Ecole Maternelle : SOLLICITATION DU FOND DE CONCOURS DE LA CCN.

Mme LENOUVEL, 1ere adjointe propose au Conseil Municipal pour le programme 2025 d'une aire de jeux dans la cour de l'école maternelle en section d'investissement.

La 1ere adjointe précise qu'en effet, suite à la réfection de la cour de l'école maternelle en 2020, l'ancienne aire de jeux avait été retirée et jetée pour vétusté. Depuis, les enfants n'avaient plus d'aire de jeux. Mme LENOUVEL a alors pris contact avec la société MEFRAN ayant déjà installé les jeux du parc. Ces derniers proposent un devis de 11.400,00€ TTC soit 9.500,00€ HT comprenant l'aire de jeux, le sol amortissant en faux gazon et l'installation par des professionnels.

Mme LENOUVEL précise que cette aire de jeux est bien homologuée aux normes actuelles.

Le Maire informe les membres du Conseil Municipal que lors de sa séance du 21 février 2023 le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Nogentais a approuvé par la délibération n°2023-05, le principe d'attribuer des fonds de concours aux 22 communes membres sur une phase allant de 2023 à 2027.

Par conséquent le Maire propose de solliciter la Communauté de Communes du Nogentais pour une aide financière à hauteur de 50 % des fonds de concours calculés pour notre commune soit 4.750,00€.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu cet exposé, à l'unanimité :

- **DECIDE** de solliciter la Communauté de Communes du Nogentais pour l'octroi d'une aide financière à hauteur de 50 % des fonds de concours calculés conformément à la délibération n°2023-05 du Conseil Communautaire en date du 21/02/2023.
- **AUTORISE** M. le Maire à signer tous documents utiles.

PROJET 2025 : Installation d'une aire de jeux dans la cour de l'Ecole Maternelle : Sollicitation d'une subvention départementale.

Mme LENOUVEL, 1ere adjointe propose au Conseil Municipal pour le programme 2025 d'une aire de jeux dans la cour de l'école maternelle en section d'investissement.

La 1ere adjointe précise qu'en effet, suite à la réfection de la cour de l'école maternelle en 2020, l'ancienne aire de jeux avait été retirée et jetée pour vétusté. Depuis, les enfants n'avaient plus d'aire de jeux. Mme LENOUVEL a alors pris contact avec la société MEFRAN ayant déjà installé les jeux du parc. Ces derniers proposent un devis de 11.400,00€ TTC soit 9.500,00€ HT comprenant l'aire de jeux, le sol amortissant en faux gazon et l'installation par des professionnels.

Mme LENOUVEL précise que cette aire de jeux est bien homologuée aux normes actuelles.

La 1ere adjointe informe également l'assemblée qu'une subvention départementale existerait pour les projets bâtimentaires d'équipements communaux, où les écoles et leurs équipements scolaires seraient éligibles. Mme LENOUVEL expose qu'il serait possible pour la commune d'obtenir jusqu'au 16% de subvention du hors taxe du projet.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu cet exposé, à l'unanimité :

- **DECIDE** de solliciter le département pour l'octroi d'une aide financière à hauteur de 16 % de subvention du hors taxe du projet de 9.500,00€ HT.
- **AUTORISE** Mr le Maire à signer tous documents utiles.

Modification de l'acte constitutif de la régie de recettes du centre de loisirs : Avenant pour l'ajout du compte de dépôt au trésor.

Monsieur le Maire expose aux élus la future mise en place pour le centre de loisirs d'un logiciel permettant la réservation et le paiement en ligne pour les inscriptions à l'extrascolaire et au périscolaire.

Afin de permettre le paiement en ligne par carte bancaire aux parents, le maire précise qu'il est nécessaire d'ouvrir un compte de dépôt au trésor, et d'effectuer une modification de l'acte de régie créant ladite régie du centre de loisirs.

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **AUTORISE** l'ouverture d'un compte de dépôt au trésor permettant le paiement en ligne des parents par carte bancaire de manière dématérialisée.
- **AUTORISE** l'avenant à l'acte constitutif d'une régie de recette pour l'ajout d'un compte de dépôts de fonds au trésor.
- **AUTORISE** Mr le Maire à signer tous documents utiles.

Bibliothèque Communale : désherbage.

Monsieur le Maire propose de définir une politique de régulation des collections de la bibliothèque municipale et d'en définir, ainsi qu'il suit, les critères et les modalités.

Considérant qu'un certain nombre de documents intégrés depuis plusieurs années aux collections de la bibliothèque doivent être réformés parce qu'ils contiennent une information obsolète ou sont dans un état ne permettant plus une utilisation normale.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité : ARRETE :

- **Article 1 :** Les livres dont l'état physique ou le contenu ne correspondent plus aux exigences de la politique documentaire de la bibliothèque municipale devront être retirés des collections.
- **Article 2 :** Ces livres réformés seront détruits et si possible, valorisés comme papier à recycler. Les livres enfance et jeunesse seront distribués de manière gratuite aux écoles et/ou au centre de loisirs.
- **Article 3 :** L'élimination d'ouvrages sera constatée par un procès-verbal mentionnant le nombre d'ouvrages éliminés, auquel sera annexé un état des documents éliminés comportant les mentions d'auteur, de titre et de numéro d'inventaire, cet état pouvant se présenter soit sous forme d'un paquet de fiches, soit, sous forme d'une liste.
- **Article 4 :** Le responsable de la bibliothèque est chargé de mettre en œuvre la politique de régulation des collections et signe les procès-verbaux d'élimination qui seront contre signés par le maire.

PROGRAMME 2025 : REFECTION RUE DU RATEAU : Sollicitation d'une subvention DETR.

Mr NOEL, 2eme adjoint propose au Conseil Municipal pour le programme 2025 en section d'investissement, le projet de réfection de la rue du Râteau. Il expose que cette rue qui se divise en deux, peut être réalisée de manière totale ou partielle, avec seulement une portion de route possiblement réalisable. La petite portion de route rue du Râteau est d'un montant hors taxe de 25.574,12€. La plus grande portion de route de la rue du Râteau traversant en partie la commune est d'un montant hors taxe de 51.288,26€.

Aussi, il précise que la totalité des montant de ces travaux est de 95.954,86€ TTC, soit une base subventionnable hors taxe de 79.962,38€. Le maire propose à ses conseillers de demander une subvention DETR de 40% soit 31.984,95€.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **SOLLICITE** une subvention de la DETR à hauteur de 40% soit 31.984,95€ pour les travaux de réfection de voirie Rue du Râteau.
- **AUTORISE** Mr le Maire à signer tous documents utiles.

Convention de partenariat de lecture publique

Monsieur le Maire propose aux élus la convention de partenariat de lecture publique qui se réaliserait entre le département et la bibliothèque communale. Monsieur le maire expose que cette convention a pour objectif de dynamiser les échanges entre le département et la bibliothèque communale au travers d'un partenariat. Le département s'engagerait à attribuer des moyens de services tels que des formations, des offres documentaires ou diverses actions culturelles. Le département s'engage également à créer un contact régulier entre la bibliothèque de la commune et un référent.

Le Maire précise que cette convention est conclue pour la période 2024-2029.

Le conseil Municipal ; après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **AUTORISE** la signature de convention de partenariat de lecture publique entre le département et la bibliothèque communale de la commune de PONT SUR SEINE.
- **AUTORISE** Mr le Maire à signer tous documents utiles.

QUESTIONS DIVERSES :

➤ Convention église de Pont sur Seine et Communauté de Communes du Nogentais :

Monsieur le Maire informe les élus du prochain envoi par la sous-préfecture de la convention pour relecture pour les travaux de la 1ere tranche de l'église. Les conseillers devront donc prochainement se réunir pour un conseil municipal pour décider de l'accord ou non de cette convention pour la première tranche des travaux de l'église, avant la réunion du conseil communautaire qui se déroulera le 03 décembre prochain.

➤ Arbre remarquable :

Monsieur le Maire informe les élus de la participation au concours de l'arbre de l'année du chêne se situant derrière le stade, aux abords de l'étang. A l'heure du conseil, l'arbre de Pont sur Seine représentant la région Grand Est était en tête au niveau national avec 933 votes. Le maire précise enfin que pour voter pour l'arbre de l'année, il suffit de se rendre sur le site : www.arbredelannee.com

➤ Demandes diverses pour l'Ecole Primaire :

Madame DESMARES informe les élus de la proposition des parents d'élèves de repeindre bénévolement la classe CP CE1 et CE2. M.NOEL précise qu'il serait avant tout nécessaire d'isoler par l'intérieur la classe avant de la repeindre.

Mme DESMARES demande également s'il était possible de communiquer aux élus le résultat du compte rendu du conseil de l'école Primaire afin que les conseillers soient au courant des demandes des écoles. M. le Maire précise que cela sera fait.

➤ Demande cours de ZUMBA :

Madame DESMARES informe le conseil qu'elle a reçu une demande d'une professeure de sport de ZUMBA/PILLAT/GYM souhaitant organiser dans un local ses cours Pour cela elle recherche de manière gratuite, une à deux fois par semaine un local Elle n'organiserait ses cours que si elle obtient un groupe d'au moins dix personnes. Monsieur le maire propose la salle des fêtes.

L'ordre du jour étant épuisé ; la séance est levée à 19h21.